



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.11.2010

Date de la convocation des conseillers:
25.11.2010

point de l'ordre du jour :
02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 décembre 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Maroldt, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth,
Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Hannen, Knaff, Jaerling, conseillers
communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Budget rectifié de l'exercice 2010 et budget de l'exercice 2011

Vu les propositions du collège des bourgmestre et échevins relatives au budget rectifié de l'exercice 2010 et au budget de l'exercice 2011 ;
Vu le chapitre 1^{er} du titre 4 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu les dispositions et instructions sur la matière ;
Après en avoir délibéré conformément à la loi,

arrête

par 10 voix oui et 5 voix non

le budget rectifié de l'exercice 2010 et

par 10 voix oui et 5 voix non

le budget de l'exercice 2011.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2010.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,